

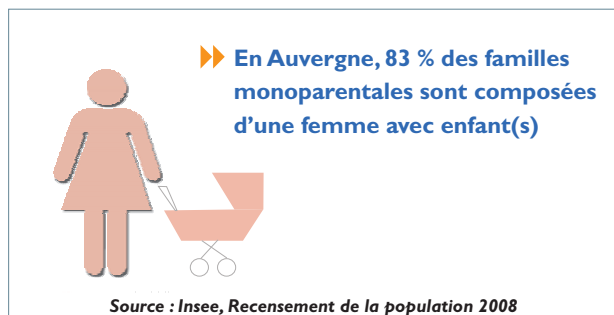
**E**n Auvergne comme en France, les femmes représentent plus de la moitié de la population. En moyenne plus âgées, les Auvergnates vivent également plus souvent seules que les Auvergnats, à certains âges de la vie. Leur carrière et leur emploi du temps quotidien restent marqués par les contraintes familiales.

L'activité professionnelle cristallise ces disparités entre les deux sexes : les salaires demeurent inégaux, les métiers féminins sont principalement concentrés dans certaines activités et les femmes accèdent moins fréquemment aux fonctions d'encadrement alors même qu'elles affichent en moyenne de meilleurs résultats scolaires.

► Patrick JABOT, Insee

### Les femmes au coeur de la société auvergnate

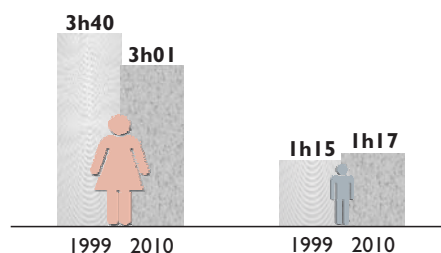
Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la population auvergnate est estimée à 1 345 712 habitants dont 51,6 % de femmes. Moins nombreuses à la naissance et pendant la prime jeunesse, les Auvergnates sont majoritaires vers 45 ans et consolident leur avance au fil de l'existence. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les sexes atteint 7,1 années en Auvergne en 2009 (83,9 ans pour les femmes contre 76,8 ans pour les hommes). Il est l'un des plus élevés constatés en France.



Plus nombreuses et en moyenne plus âgées que les hommes, les Auvergnates vivent plus souvent seules que les Auvergnats. Tout d'abord, les jeunes filles prennent leur envol plus tôt. À 25 ans, moins de 15 % des femmes résident toujours avec leurs parents contre plus du double pour les hommes. Elles sont ensuite plus nombreuses à la tête d'une famille mo-

noparentale, la garde des enfants leur étant confiée plus de huit fois sur dix. Cet isolement dans les responsabilités familiales expose plus fréquemment les femmes à des conditions de vie précaires, voire de pauvreté. En Auvergne, près d'une famille monoparentale sur trois (31 %) vit en effet en-dessous du seuil de pauvreté. Enfin, à l'âge de la retraite, plus d'un tiers des Auvergnates résident seules (38 %), une proportion deux fois plus importante que celle constatée chez les hommes. Dès lors, les femmes bénéficient plus souvent des politiques d'accompagnement des personnes âgées et de la dépendance.

#### Temps quotidien consacré aux tâches ménagères\* par sexe en France métropolitaine



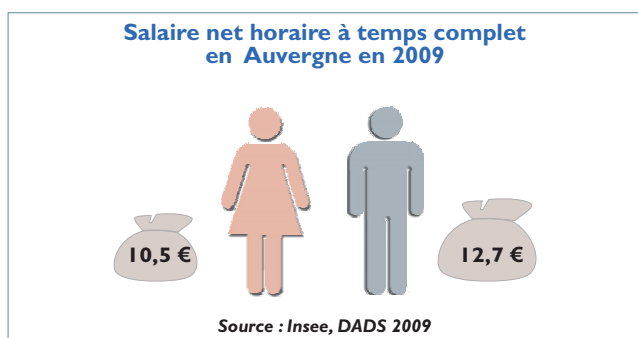
\*Tâches ménagères : ménage et courses  
Source : Insee, Enquête emploi du temps 1999 et 2010

Les vies biologique, mais surtout sociale et personnelle des femmes et des hommes présentent des rythmes distincts. Mères et épouses plus tôt que leurs conjoints, les femmes assument plus largement l'intensité de certaines charges familiales. À elles le défi de concilier vies professionnelle et familiale, aux hommes l'opportunité de mieux construire leur carrière. À la naissance d'un enfant, 54 % des femmes quittent leur emploi contre 7 % des hommes, 22 % choisissent de réduire leur temps de travail pour seulement 7 % des hommes. Le partage de certaines tâches domestiques (ménage, courses, soins aux enfants) demeure très inégal : les femmes consacrent ainsi quotidiennement 3,75 heures à ces activités contre 1,5 heures pour les hommes en 2010.

### L'activité professionnelle, symbole de disparités persistantes

Quarante ans après l'inscription du principe d'égalité de rémunération entre les sexes dans la loi, des écarts substantiels persistent. En France, en 2009, à durée de travail égale, le salaire net moyen des femmes atteint 80 % de celui des hommes dans le secteur privé et 87 % dans le public.

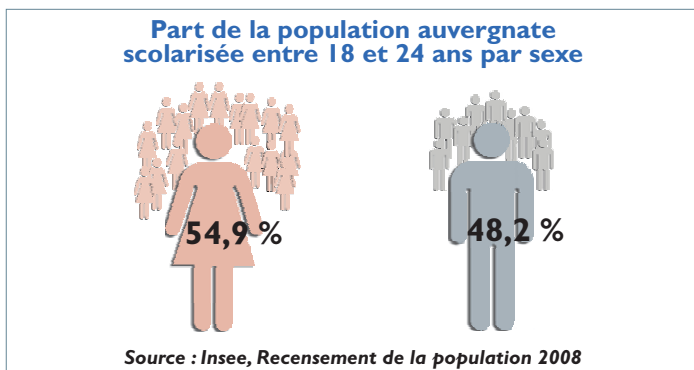
Les caractéristiques des emplois occupés expliquent en partie ces différences de salaires. L'Auvergne figure toutefois, avec la Corse, Poitou-Charentes et le Limousin, parmi les régions de province où les différences de rémunérations sont les plus faibles, probablement du fait du niveau moins élevé des salaires et d'une présence moindre des cadres, catégorie pour laquelle les différences sont les plus marquées. Ainsi, en 2009, une Auvergnate cadre salariée à temps plein gagne en moyenne 21 % de moins que son homologue masculin alors que la différence n'est que de 17 % pour les salariés toutes catégories confondues et 10 % pour les ouvriers non qualifiés. Ces écarts de revenus, cumulés à un recours plus fréquent au temps partiel et aux interruptions consécutives aux maternités, ont pour résultat des inégalités parfois importantes au moment du départ à la retraite.



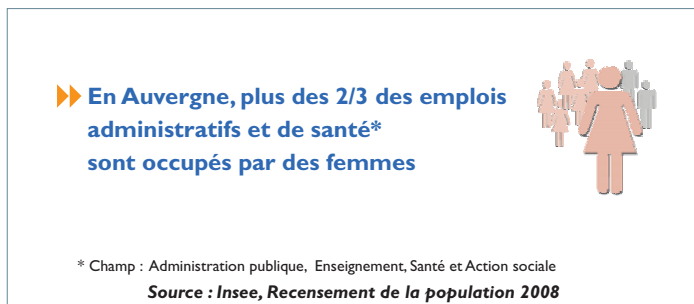
Les femmes connaissent par ailleurs des conditions d'accès au travail plus fragiles. Quel que soit le mode de mesure retenu (Inscriptions à Pôle Emploi, Enquête Emploi de l'Insee, Déclaration de chômage au sens du Recensement de la population), elles se trouvent plus souvent au chômage que les hommes, avec des périodes sans emploi plus conséquentes. Entre 15 et 24 ans, 25,3 % des Auvergnates se déclarent ainsi au chômage en 2008 contre 19,2 % des Auvergnats du même âge. Dans la région, la part des femmes salariées à temps partiel est près de 5 fois plus importante que la proportion d'hommes dans la même situation (33,0 % contre 6,8 % en 2008). Cette forme d'emploi n'est pas toujours subie et peut tenir au type d'activité occupée (services aux entreprises et aux particuliers). Toutefois, d'une manière générale, les femmes connaissent plus fréquemment des conditions de travail précaires : en 2008, les Auvergnates se trouvent deux fois plus souvent en contrat à durée déterminée que les hommes (11,3 % contre 5,8 %) ou en contrat aidé (1,3 % contre 0,6 %).

Les femmes ont investi le marché du travail il y a plus de 50 ans. Leur présence est désormais massive et les taux d'activité par sexe sont aujourd'hui moins éloignés : 67,3 % des Auvergnates sont actives en 2008 contre 74,3 % des Auvergnats. Dans le même temps, les filles ont rattrapé puis rapidement dépassé les garçons en termes de réussite sco-

laire et universitaire. En 2008, plus de 40 % des Auvergnates actives de moins de 40 ans disposent d'un diplôme universitaire de premier ou deuxième cycle contre seulement 27 % des hommes actifs aux mêmes âges. Mais les jeunes filles s'orientent très peu dans les filières techniques et industrielles et restent minoritaires dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles. Elles privilégient des spécialités tertiaires qui offrent généralement des postes moins rémunérateurs.



La féminisation de la population active ne s'est donc pas traduite par une réelle mixité professionnelle. Comme au niveau métropolitain, les métiers les plus féminisés en Auvergne se concentrent dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale ou des administrations où elles occupent les trois quarts des postes. À elles seules, six catégories socio-professionnelles regroupent plus de 60 % des femmes (employées de nettoyage, aides à domicile, employées de commerce, secrétaires d'entreprises, infirmières et institutrices). Même quand elles créent leur propre activité (plus d'un tiers des créations d'entreprises individuelles régionales sont le fait de femmes), les Auvergnates investissent plus volontiers les secteurs des services aux particuliers ou de l'hébergement-restauration. Cette spécialisation dans certains domaines s'ajoute à un moindre accès aux postes à responsabilités : 61 % des cadres sont des hommes en 2008 quand 69 % des employés sont des femmes. Dans une région rurale comme l'Auvergne, elles représentent 39 % des salariés agricoles et seulement 24 % des chefs d'exploitation.



Pour aller plus loin : un dossier constitué de tableaux regroupant des données sexuées sur l'ensemble des thèmes abordés dans ce document est accessible sur le site internet régional de l'Insee Auvergne, dans la rubrique « Publications »